

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal d'AURONS Séance du 9 avril 2026

Le 9 avril deux mille vingt-six, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal d'AURONS se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 4 avril 2026, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par Madame Sophie KERNEN, Maire d'AURONS.

Étaient présent(e)s :

Mmes Laetitia BAUDOT - Magali BERGUES - Emilie FRUTOSO BERTERO - Yana GONDOVA – Sophie KERNEN - Manon MEYER - Caroline ROLLIN
MM. Marc BELLUAU - Daniel BOCCA - Dominique BONELLI – Sylvain GONDRY, Ugo MUCCIO - Roger OUIILLASTRE – Stéphane RÖLLIN.

Était Absente excusée :

Mme Aurore PIETTE (donne pouvoir à Mme Laetitia BAUDOT)

M. Marc BELLUAU est désigné secrétaire de séance (cf. article L 2121-15 du CGCT) et procède à l'appel de tous les membres du Conseil Municipal.

Le quorum (soit 8 personnes présentes) est atteint et la feuille de présence est signée.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Madame Sophie KERNEN, la séance est ouverte à 19 heures 01.

1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2026

Le complément proposé par Mr BONELLI a été intégré dans le procès-verbal de ce conseil municipal.

L'ensemble des membres confirme avoir pris connaissance du procès-verbal et des modifications.

Le procès-verbal ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

3 - Approbation des délégations consenties au maire par le conseil municipal

Lecture du projet de délégations par Mme la Maire Sophie KERNEN.

Délibération approuvée à l'unanimité.

4 - Délégations consenties aux 4 adjoints au maire et du taux d'indemnités du maire et des adjoints

Délibération ajournée pour le motif suivant :

Les délégations aux adjoints doivent être prises par un **arrêté du maire** (selon le CGCT) et non par une délibération du conseil municipal, car le maire reste responsable de ces délégations. Les délégations seront actées par arrêté, et le conseil municipal votera uniquement les taux d'indemnités lors de la prochaine séance.

5 - Délégations consenties au 1^{er} adjoint au maire

Délibération ajournée pour le motif suivant :

Les délégations aux adjoints doivent être prises par un arrêté du maire (selon le CGCT) et non par une délibération du conseil municipal, car le maire reste responsable de ces délégations. Les délégations seront actées par arrêté, et le conseil municipal votera uniquement les taux d'indemnités lors de la prochaine séance.

6 - Election de deux délégués pour représenter la commune au sein du SIVU du Centre Hospitalier du pays Salonais

Se sont proposés Manon MEYER (déléguée) et Daniel BOCCA (suppléant).

Les 2 candidats sont élus à l'unanimité.

7 - Election d'un élu et de deux agents pour représenter la commune au sein du Comité National d'Actions Sociales ;

Candidats : Stephane ROLLIN (élu),

Agents désignés par la Maire : Corinne JOUET et Sabrina HUET.

Le candidat et les 2 agents sont élus à l'unanimité.

8 - Election de deux délégués pour représenter la commune au sein de l'Office de Tourisme du Massif des Costes ;

Candidats : Roger OUIILLASTRE, Marc BELLUAU, Dominique BONELLI.

Il est procédé au vote.

R. OUIILLASTRE : 11 voix pour, 4 abstentions

M. BELLUAU : 12 voix pour et 3 abstentions

D. BONELLI : 3 voix pour et 12 contre

Sont élus : R. OUIILLASTRE (délégué) et M. BELLUAU (suppléant).

9 - Election de deux délégués (un titulaire et un suppléant) au sein des Communes Forestières ;

Candidats : Marc BELLUAU, Roger OUIILLASTRE, Emilie FRUTOSO BERTERO

Il est procédé au vote.

M. BELLUAU : 12 voix pour, 3 abstentions

R. OUIILLASTRE : 11 voix pour, 4 abstentions

E. FRUTOSO BERTERO : 3 voix pour et 12 voix contre

Sont élus : M. BELLUAU (titulaire), R. OUIILLASTRE (suppléant)

10 - Election de deux correspondants Défense pour représenter la commune auprès des instances militaires

Candidats : Marc BELLUAU, Daniel BOCCA, Yana GONDOVA

M. BELLUAU : 12 voix pour, 3 abstentions

D. BOCCA : 12 voix pour, 3 abstentions

Y. GONDOVA : 3 voix pour et 12 voix contre

Sont élus : M. BELLUAU (titulaire), D. BOCCA (suppléant)

11 - Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal d'Aurons

9 propositions d'amendement ont été déposées par mail par D. BONELLI entre 17h03 et 17h26 le jour du conseil.

Les propositions sont annexées à ce procès-verbal.



La parole est donnée à D. BONELLI pour présenter ses amendements.

Il souligne que, contrairement à ce qui avait été indiqué par Madame la Maire lors du dernier conseil municipal et affirmé sur les réseaux sociaux, la différence entre les deux versions du règlement intérieur ne se limite pas à une seule modification. Il précise que le texte comporte de nombreuses autres modifications qui n'avaient pas été mises en évidence, instaurant notamment le rappel à l'ordre et la limitation du temps de parole.

Proposition amendement N1 relative à l'article 4 (accès au dossier)

Après échanges, l'article 4 est ainsi modifié :

« Afin de faciliter l'exercice du mandat de chaque élu, l'ensemble des dossiers, projets de délibération, rapports, notes de synthèses et annexes liés à chaque point à l'ordre du jour sont transmis, dans la mesure du possible, aux conseillers municipaux par voie dématérialisée (mail ou plateforme sécurisée).

Ces documents sont envoyés en même temps que la convocation.

Les autres documents, non envoyés par mail, ou plateforme sécurisée seront consultables dans les locaux de la mairie ».

L'article ainsi modifié est mis au vote et adopté à l'unanimité.

Proposition d'amendement N2 relatif à l'article 26 : procès-verbaux

Après échanges, la phrase suivante est ajoutée : « tout membre du conseil municipal peut demander que ses propos soient retranscrits sous forme synthétique au procès-verbal ».

L'article ainsi modifié est mis au vote.

Contre : 1 voix (S. GONDRY)

Abstention: 4 voix (S. ROLLIN, D. BOCCA, M. MEYER, M. BERGUES)

Pour : 10 voix.

Proposition d'amendement N3 relatif à l'article 8 : fonctionnement des commissions

Après échanges, la proposition d'amendement est mise au vote.

12 voix contre l'amendement et donc pour le maintien de l'article tel que rédigé initialement.

3 voix pour l'amendement.

L'amendement est rejeté.

Proposition d'amendement N4 relatif à l'article 4 : engagement de réponse sous un délai précis

Après échanges, la proposition d'amendement est mise au vote.

12 voix contre l'amendement et donc pour le maintien de l'article tel que rédigé initialement

3 voix pour l'amendement.

L'amendement est rejeté.

Proposition d'amendement N5 relatif à l'article 18 : police de l'assemblée

Après échanges, il est proposé de revenir strictement à l'article L2121-16 du CGCT, tout le reste de l'article étant par ailleurs supprimé.

La proposition de modification est mise au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Proposition d'amendement N6 relatif à l'article 3 : ordre du jour

Après échanges, une modification de l'alinéa 2 de l'article 3 qui remplace « début de séance » par « fin de séance » est mise au vote.

Contre : 1 voix (Magali BERGUES)

Abstention : 1 voix (Manon MEYER)

13 voix pour modifier selon la formulation comme indiquée ci-dessus.

La modification ci-dessus est adoptée.

Proposition d'amendement N8 relatif à l'article 20 : droit de parole / temps de parole

Concernant le nouvel article fixant une limitation du temps de parole des conseillers à 5 minutes Dominique Bonelli et Émilie Frutoso Bertero interviennent pour faire part de leur désaccord. Émilie explique qu'il est excessif de limiter le temps de parole à 5 minutes, car cela s'avérera contraignant et inadapté pour aborder des sujets complexes dans toute leur technicité. Elle précise que cette règle conduirait mathématiquement à limiter le temps de parole total de l'opposition à 15 minutes (3 élus), alors que la majorité disposerait d'un temps de parole de 60 minutes (12 élus).

Après échanges, il est proposé de maintenir comme proposé initialement un temps de parole de 5 mn.

12 voix contre la modification demandée.

3 voix pour la modification demandée.

L'amendement est rejeté.

Proposition d'amendement N9 relatif à l'article 5 : questions orales

Après échanges, il est proposé d'accroître le temps consacré à cette partie de 20 minutes à 30 minutes au total.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Aurore PIETTE rejoint le conseil municipal à 20h et prend part aux votes à partir de celui-ci.

Approbation du règlement intérieur du conseil municipal d'Aurons

Le règlement intérieur intégrant les modifications adoptées en séance est mis aux votes.

12 voix pour l'adoption du règlement.

3 voix contre.

Le règlement ainsi modifié est adopté.

12- Désignation des membres des commissions

Mme La maire propose que les votes soient réalisés à main levée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Annexe des commissions : Avant de procéder au vote, Dominique Bonelli fait remarquer que l'annexe du règlement intérieur détaillant les commissions n'avait pas été communiquée aux élus avec l'ordre du jour du conseil municipal. Il se satisfait néanmoins d'avoir pu en prendre connaissance le jour même de la réunion afin de savoir de quoi il retournait.



Commission sécurité protection

Sont candidats : D. BOCCA, M. BELLUAU

Il est procédé au vote.

D. BOCCA : 12 voix pour, 3 abstentions

M. BELLUAU : 12 voix pour, 3 abstentions

Sont élus : D. BOCCA et M. BELLUAU.

Commission Finances et appels d'offres

Sont candidats : D. BOCCA, M. BELLUAU, D. BONELLI, S. GONDRY, C. ROLLIN

Il est procédé au vote.

D. BOCCA : 12 voix pour, 3 abstentions

M. BELLUAU : 12 voix pour, 3 abstentions

D. BONELLI : 3 voix pour, 12 voix contre

S. GONDRY : 12 voix pour, 3 abstentions

C. ROLLIN : 12 voix pour, 3 abstentions

Sont élus : D. BOCCA, M. BELLUAU, S. GONDRY, C. ROLLIN.

Commission Travaux / Projets

Sont candidats : M. BERGUES, D. BOCCA, M. BELLUAU, E. FRUTOSO BERTERO, S. GONDRY, R. OUILLASTRE

Il est procédé au vote.

M. BERGUES : 12 voix pour, 3 abstentions

D. BOCCA : 12 voix pour, 3 abstentions

M. BELLUAU : 12 voix pour, 3 abstentions

E. FRUTOSO BERTERO : 3 voix pour, 12 voix contre

S. GONDRY : 12 voix pour, 3 abstentions

R. OUILLASTRE : 11 voix pour, 4 abstentions

Sont élus : M. BERGUES, D. BOCCA, M. BELLUAU, S. GONDRY, R. OUILLASTRE.

Commission Solidarité / actions sociales

Sont candidats : M. MEYER, C. ROLLIN, L. BAUDOT, Y. GONDOVA, R. OUILLASTRE, S. ROLLIN

Il est procédé au vote.

M. MEYER : 12 voix pour, 3 abstentions

C. ROLLIN : 12 voix pour, 3 abstentions

L. BAUDOT : 11 voix pour, 4 abstentions

Y. GONDOVA : 3 voix pour, 12 voix contre

R. OUILLASTRE : 11 voix pour, 4 abstentions

S. ROLLIN : 12 voix pour, 3 abstentions

Sont élus : M. MEYER, C. ROLLIN, L. Baudot, R. OUILLASTRE, S. ROLLIN.

Commission Liens et nouveaux services

Sont candidats : M. BERGUES, C. ROLLIN, Y. GONDOVA, L. BAUDOT.

Il est procédé au vote

M. BERGUES : 12 voix pour, 3 abstentions

C. ROLLIN : 12 voix pour, 3 abstentions

L. BAUDOT : 11 voix pour, 4 abstentions
Y. GONDOVA : 3 voix pour, 12 voix contre
Sont élus : M. BERGUES, C. ROLLIN, L. BAUDOT.

Commission Animation / festivité / culture / médiathèque

Sont candidats : S. ROLLIN, M. BERGUES, A. PIETTE, D. BONELLI, C. ROLLIN, L. BAUDOT.

Il est procédé au vote.

S. ROLLIN : 12 voix pour, 3 abstentions
M. BERGUES : 12 voix pour, 3 abstentions
C. ROLLIN : 12 voix pour, 3 abstentions
A. PIETTE : 12 voix pour, 3 abstentions
D. BONELLI : 3 voix pour, 12 voix contre
L. Baudot : 11 voix pour, 4 abstentions
Sont élus : S. ROLLIN, M. BERGUES, A. PIETTE, C. ROLLIN, L. BAUDOT.

Commission Ecole / Périscolaire / Jeunesse

Sont candidats : M. MEYER, A. PIETTE, U. MUCCIO, D. BONELLI, C. ROLLIN, M. BERGUES

Il est procédé au vote.

M. MEYER : 12 voix pour, 3 abstentions
A. PIETTE : 12 voix pour, 3 abstentions
U. MUCCIO : 12 voix pour, 3 abstentions
D. BONELLI : 3 voix pour, 3 abstentions, 9 contre
C. ROLLIN : 12 voix pour, 3 abstentions
M. BERGUES : 12 voix pour, 3 abstentions
Sont élus : M. MEYER, A. PIETTE, U. MUCCIO, C. ROLLIN, M. BERGUES.

Commission urbanisme

Sont candidats : S. GONDRY, M. BELLUAU, E. FRUTOSO BERTERO, D. BOCCA, U. MUCCIO

Il est procédé au vote

S. GONDRY : 12 voix pour, 3 abstentions
M. BELLUAU : 12 voix pour, 3 abstentions
E. FRUTOSO BERTERO : 3 voix pour, 12 voix contre
D. BOCCA : 12 voix pour, 3 abstentions
U. MUCCIO : 12 voix pour, 3 abstentions
Sont élus : S. GONDRY, M. BELLUAU, D. BOCCA, U. MUCCIO.

Commission Développement durable et valorisation Village & environnement & chasse & ruralité

Sont candidats : M. BELLUAU, R. OUILLASTRE, L. BAUDOT, E. FRUTOSO BERTERO, M. MEYER, S. ROLLIN

Il est procédé au vote.

M. BELLUAU : 12 voix pour, 3 abstentions
R. OUILLASTRE : 11 voix pour, 4 abstentions
L. BAUDOT : 12 voix pour, 3 abstentions
E. FRUTOSO BERTERO : 3 voix pour, 1 abstention, 11 voix contre
M. MEYER : 12 voix pour, 3 abstentions



S. ROLLIN : 12 voix pour, 3 abstentions

Sont élus : M. BELLUAU, R. OUIILLASTRE, L. BAUDOT, M. MEYER, S. ROLLIN.

Commission Mobilité transports

Sont candidats : S. GONDROY, Y. GONDOVA, L. BAUDOT, D. BOCCA, A. PIETTE

Il est procédé au vote

S. GONDROY : 12 voix pour, 3 abstentions

Y. GONDOVA : 3 voix pour, 12 voix contre

L. BAUDOT : 12 voix pour, 3 abstentions

D. BOCCA : 12 voix pour, 3 abstentions

A. PIETTE : 12 voix pour, 3 abstentions

Sont élus : S. GONDROY, L. BAUDOT, D. BOCCA, A. PIETTE.

Commission Communication

Sont candidats : M. BERGUES, L. BAUDOT, Y. GONDOVA, D. BOCCA, A. PIETTE

Il est procédé au vote.

M. BERGUES : 12 voix pour, 3 abstentions

L. BAUDOT : 12 voix pour, 3 abstentions

Y. GONDOVA : 3 voix pour, 12 voix contre

D. BOCCA : 12 voix pour, 3 abstentions

A. PIETTE : 12 voix pour, 3 abstentions

Sont élus : M. BERGUES, L. BAUDOT, D. BOCCA, A. PIETTE.

Participation de l'opposition : À l'issue de la désignation des membres validant l'absence d'élus minoritaires au sein des commissions, Dominique Bonelli prend la parole pour regretter fermement l'absence de participation de l'opposition, rappelant que l'opposition représente près de la moitié des voix des électeurs de la commune.

13- Approbation d'une convention de partenariat avec l'association « Le Chat Salonais »

Modalités d'intervention : La délibération porte sur la signature d'une convention tripartite visant à mettre en œuvre une action de capture, de stérilisation et d'identification des chats libres, afin de limiter leur prolifération tout en respectant le bien-être animal. Il a été présenté que le trappage physique sur la commune sera effectué directement par les bénévoles de l'association « Le Chat Salonais », en partenariat avec un vétérinaire.

Légalité de la convention : Mme FRUTOSO BERTERO a indiqué que la convention lui semblait entachée d'illégalité. Lorsqu'il a été demandé des précisions par rapport à cette affirmation elle a répondu qu'il convenait d'examiner les statuts, et que nous disposerions des compétences nécessaires pour en apprécier la suite.

En conséquence Mme la maire propose d'ajourner cette délibération.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

14- Questions diverses et informations du maire.

Un courrier va être adressé à la cour régionale des comptes (CRC) pour demander un audit des comptes de la commune afférent à la mandature précédente.

Échange avec la Métropole :

Sophie Kernen indique qu'elle voulait faire part d'un élément qui lui posait problème. Un coup de téléphone a été passé à la Métropole sur le PLUi alors qu'il n'y avait pas encore de commission urbanisée établie. Appel sur le téléphone privé d'une personne de la Métropole pour lui demander la communication de documents.

Émilie Frutoso Bertero indique que c'est elle qui a contacté cette personne à titre privé.

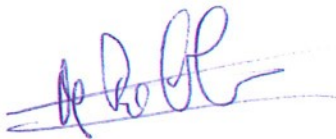
Sophie Kernen indique qu'elle demande simplement le respect d'un cadre qui permet de ne pas nuire à la commune.

Émilie Frutoso Bertero indique notamment : qu'elle n'a pas nuï à la commune, qu'elle a eu le numéro de manière légale et qu'elle avait besoin d'avoir des informations qui lui sont personnelle, elle avait droit de savoir où en était le PLUI.

Sophie Kernen indique avec regret que le cadre ; les réseaux et autres, ne montrent pas une volonté de collaboration. Dominique Bonelli indique que ce n'est pas leur sentiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h36.

Le secrétaire de séance



Marc BELLUAU

La Maire,



Sophie KERNEN